



COMITE DIRECTEUR NATIONAL
150, rue du Faubourg Poissonnière
5^{ème} étage
75010 PARIS
CSE05V0
☎ 01.40.14.01.04 et 01.40.14.23.10

Madame, Monsieur le Président
AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE

CHALLENGE INTER-ASC PÉTANQUE
Saison 2024-2025

Paris, le 3 septembre 2024

Madame, Monsieur le Président,

La Commission Sport a enregistré l'**engagement de 80 équipes (-13)** pour 40 ASC dans le challenge inter-ASC de PÉTANQUE pour la saison 2024-2025.

Le challenge sera composé de **16 poules de 5 équipes**, chaque poule **qualifiant 2 équipes pour la phase finale**. Les rencontres se joueront impérativement au plus tard le 9 mars 2025 au plus tard sur **1 journée, le dimanche** pour les poules composées de **5 équipes** ou sur **½ journée, le dimanche matin** pour les poules composées de **4 ou 3 équipes** en cas de forfaits. **Attention, le remboursement des frais sera établi en fonction.**

Les rencontres se dérouleront de la façon suivante :

- poule de 5 équipes : 3 parties le matin et 2 parties l'après-midi,
- poules de 4 équipes : 3 parties le matin,
- poules de 3 équipes : 2 parties le matin.

C'est donc 32 équipes qui se retrouveront **les 7 et 8 juin 2025 pour la finale nationale organisée par l'ASC NANTES.**

Suite décision prise par vote lors du congrès au Puy du Fou en 2022 et confirmée lors du dernier congrès à Lille, l'ASC NANTES étant organisatrice de la finale, son équipe 1 est d'office qualifiée pour la finale. De ce fait, dans la poule dans laquelle joue l'équipe NANTES 1, seule 1 autre équipe pourra se qualifier pour la finale.

Les Présidents des ASC chargées d'organiser sont priés de nous faire parvenir **dès le lendemain de la rencontre** les résultats des matchs en nous adressant la feuille de match dûment complétée et signée par les capitaines des triplètes. **Le Secrétariat ne traitera les demandes de remboursements de frais qu'en possession de la feuille de match correspondante.**

De plus, nous vous invitons à vous reporter au règlement général des challenges en ce qui concerne la vérification de l'identité des joueurs et vous rappelons que chacun doit être inscrit dans la section sur le site de l'ASC et être en possession d'une pièce d'identité officielle (C.N.I., passeport ou permis de conduire).
Chaque ASC présentera le trombinoscope de sa section PETANQUE.

Veuillez croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PP/La Présidente de la COMMISSION SPORT ET PLEIN AIR
Frédérique RABIER-ALIOME
Nadège GRANJOU